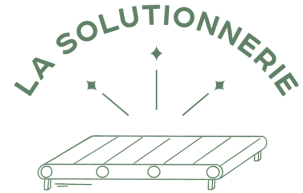


POLITIQUE DE SOUTIEN

FONDS D'INITIATIVES LOCALES DE TRANSITION (FILT)

septembre 2021

info@tous-complices.com



DESCRIPTION

Le Fonds pour les initiatives locales de transition (FILT) vient appuyer financièrement les projets citoyens et d'organismes d'économie sociale sur le territoire de la MRC Deux-Montagnes. Il permet de concrétiser des solutions locales aux différents enjeux sociaux et environnementaux décelés par la communauté.

La(le) demandeur(se) passera à travers le processus d'accompagnement de La Solutionnerie si le processus d'appel de projet est en cours.

La Solutionnerie achemine les porteurs et porteuses de projet à impact social et écologique vers la concrétisation d'initiatives durables. Le projet passe à travers un parcours convivial et mobilisateur dans lequel les idées brutes se transforment et deviennent prêtes à être livrées.

S'informer sur l'appel de projet: www.tous-complices.com

MISSION

Stimuler et soutenir les porteur(se)s de projet collectif à impact durable dans le but de:

- Générer des initiatives concrètes sur le territoire de la MRC Deux-Montagnes;
- Développer des mécanismes de collaboration et de mobilisation;
- Rallier les acteurs locaux autour des enjeux d'inégalités sociales.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Favoriser le développement de services de proximité;
- Développer l'achat local responsable;
- Rendre accessible une alimentation saine et abordable pour tous et toutes;
- Créer des lieux rassembleurs de socialisation pour les citoyen(ne)s;
- Travailler à établir un financement plus équitable pour la région et dans les collectivités;
- Développer des mécanismes pour favoriser des collaborations saines et productives;
- Développer une offre de transport adaptée aux réalités de la collectivité;
- Rendre les collectivités résilientes face aux enjeux environnementaux;
- Développer une offre variée de logements abordables.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Degré d'impact sur les inégalités sociales et les enjeux des changements climatiques;
- Faisabilité du projet (ressources, budget, organisation, technique, etc.);
- Possibilité de collaboration intermunicipale et interorganisationnelle;
- La créativité et l'originalité du projet;
- La portée du projet (impact du projet sur la(les) collectivité(s) ciblée(s)).

CONDITIONS

- Avoir déposé le projet sur la plateforme web de l'organisme avant la date limite (voir le site web de Tous complices pour notre communauté pour connaître les dates importantes);
- L'équipe qui dépose le projet doit être composée de **3 personnes minimum**:
 - 1 porteur(se) principal(e);
 - 2 co-porteur(se)s.
- Le ou la porteur(se) de projet doit
 - En tout temps assumer le rôle des communications avec l'équipe de Tous complices pour notre communauté;
 - Assurer la participation d'au moins 2 personnes de l'équipe à chacun des ateliers du programme de La Solutionnerie.
- Le groupe porteur de projet peut être:
 - composé de citoyen(ne)s;
 - composé de membres d'un organisme à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans la MRC Deux-Montagnes. (les porteur(se)s de projet peuvent être du même organisme)
- Le projet doit être réalisé dans la MRC Deux-Montagnes.

APPUI FINANCIER

- Tous complices pour notre communauté appuiera les projets sélectionnés jusqu'à la hauteur de 5000\$;
- Le montant accordé aux différents groupes porteur(se)s de projet sera octroyé suite à la complétion des ateliers du programme de La Solutionnerie
- Le montant accordé aux différents groupes de porteur(se)s de projet est à la discrétion de Tous complices pour notre communauté et dépendra du nombre de candidatures retenues;
- Si les porteur(se)s de projet représentent un OBNL, l'aide financière octroyée ne peut dépasser 80% du total des dépenses admissibles.



PROJETS ADMISSIBLES

Tout projet citoyen ayant un impact positif sur les inégalités sociales et/ou sur les changements climatiques. À titre d'exemples:

- Implantation d'un système de partage d'objets
- Garde-manger communautaire (blessing box)
- Développement d'un système de monnaie locale
- Application web d'achat en vrac de groupe
- Agriculture urbaine
- Marché local
- Implantation d'un système de covoiturage
- Parrainage scolaire aînés.es - enfants
- Foodtruck de soutien alimentaire
- Plantation d'arbres et arbustes nourriciers accessibles à tous et toutes
- Réseau de partage de vélo
- Ateliers de verdissement
- Échange de fripes
- Tournée de sensibilisation
- Lieu de fabrique collective
- Station libre-service de réparation de vélo
- Boîte à don libre-service

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses liées directement à la réalisation du projet.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les dépenses engagées avant la confirmation de l'appui financier de la part de Tous complices pour notre communauté;
- Les dépenses directes d'organisme liées à leurs activités courantes;
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au projet.

REDDITION DE COMPTES

- Le groupe de porteur(se)s de projet devra remplir une fiche d'apprentissage, maximum un an après la fin de l'appel de projet;
- Le(la) porteur(se) principal(e) devra remplir un court rapport des dépenses engagées, maximum un an après la fin de l'appel de projet;
- Si le projet ne se réalise pas pour une raison ou une autre, l'aide financière devra être remise à Tous complices pour notre communauté.

